

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de ROCHE

5.2.c. Déchets

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 25 mai 2018.

Le Maire,
Bernard COCHARD



ORDURES MENAGERES

COLLECTIVITE : ROCHE

Adhérente au Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND)

Siège : Commune d'Heyrieux (38 540)

1. ETAT ACTUEL

1.1. Fréquence des collectes:

Ramassage hebdomadaire : 1 fois
Tonnage annuel : 340 tonnes soit 176 kg / habitant / an

1.2. Lieu de traitement

SITOM Nord Isère à BOURGOIN JALLIEU

1.3. Mode de traitement et date de mise en service des installations

- Décharge contrôlée
 Broyage
 Incinération

1.4. Organisation du service

Cadre du service	Collecte	Transport	Traitement
Intercommunal			
Syndical	SMND	SMND	SITOM NI
Privé			

1.5. Conclusion sur les services existants (Degré de satisfaction)

Le tri sélectif s'effectue grâce à la présence de 4 points propres de 3 containers (emballages, papiers et verre) pour les points situés :

- au stade, route du Stade
- au Bois de Roche,
- à St Bonnet de Roche, Rue du Pont

et 4 colonnes (2 emballages, 1 papiers, 1 verre) au Village, rue du 8 mai.

Il a été collecté en 2015 et 2016 (en kg / habitant / an) pour la commune de Roche :

2016 : 51,1 kg/hab

- verres : 26,8 kg/hab
- papiers : 14,1 kg/hab
- corps creux d'emballage : 10,2 kg/hab

2015 : 53,6 kg/hab

- verres : 28.9 kg/hab
- papiers : 14.4 kg/hab
- corps creux d'emballage : 10,3 kg/hab

Il manque 2 points de collecte du tri sélectif sur la commune de Roche

Les habitants ont accès à la déchetterie de ROCHE.

2. ETAT FUTUR

2.1. Conclusions (Compte-tenu des hypothèses du PLU)

2.2. Services à créer

Pas de solution à l'étude actuellement

Solutions à l'étude actuellement